

# APPEL

## A LA CHARITÉ PUBLIQUE

POUR

# L'ŒUVRE DU DISPENSAIRE.



L'esprit de charité qui anime la population lyonnaise, et fait le plus beau titre de gloire de cette cité, a donné naissance à un nombre considérable d'œuvres dont chacune a pour objet quelqu'une de ces misères physiques ou morales, fléau presque inévitable des vastes réunions d'hommes. Le zèle a été ingénieux pour opposer partout le remède au mal : mais s'il est une de ces œuvres qui puisse, à bon droit, revendiquer la place d'honneur dans la pieuse nomenclature des institutions de bienfaisance, c'est évidemment l'œuvre, déjà ancienne, du *Dispensaire*. Son but : le traitement des malades pauvres à domicile; ses moyens : les conseils de l'art et les remèdes gratuits; le sévère contrôle qui préside à ses opérations; les visites des administrateurs eux-mêmes, faites pour recueillir les plaintes et s'assurer de la régularité du service, tout la recommande aux sympathies généreuses de ces âmes d'élite en qui le spectacle des souffrances du pauvre réveille toujours le noble et religieux sentiment de la dignité et de la fraternité humaines. Il est impossible, en effet, de ne pas comprendre sa haute importance. Auxiliaire indispensable des hôpitaux, elle opère complètement le bien que ces utiles établissements ne peuvent faire qu'à demi, et elle met,

dans l'accomplissement de ce bienfait, cette délicatesse de procédés, cette discrétion, ces égards qui en doublent le prix et qui sont, il faut le reconnaître, inconciliables avec les vastes proportions de la charité administrative et officielle. Le pauvre, en entrant à l'hôpital, n'y peut recevoir que le soulagement corporel; il est forcé d'abandonner sa famille à laquelle souvent il pourrait être encore utile, même sur son lit de douleur. Grâce à l'œuvre du Dispensaire, il reste chez lui, corps et âme; il peut surveiller ses enfants, ses apprentis, leur donner la direction convenable et ses sages conseils; il est pour eux tous l'occasion de l'exercice de la charité filiale, conjugale, chrétienne, de l'accomplissement de tous les saints devoirs du foyer domestique; aucun temps n'est perdu pour l'aller visiter dans les salles communes des hospices, et ce temps, il ne faut pas l'oublier, c'est, avec la santé, l'unique fortune du pauvre; son corps est malade, mais son âme, son cœur ne souffrent d'aucun froissement; l'échange de tous ces sentiments de la famille le soutient et aide l'art et les remèdes, tandis qu'au contraire l'isolement, la séparation et la secrète humiliation qu'éprouve le malheureux en franchissant le seuil des hospices, nuisent souvent aux soins tendres et éclairés qu'on lui prodigue dans ces divins asiles de la douleur. L'enfant, la jeune fille n'échappent plus à l'aile maternelle et ne vont pas, pour la santé du corps, courir le risque de la virginité de leur âme, au contact, souvent impur, de la multitude recueillie dans les hospices. On sait, d'ailleurs, que dans ces établissements, certaines affections de nature contagieuse sont, et avec raison, repoussées, et qu'enfin il est une classe nombreuse de pauvres, celle de ceux que l'on nomme les pauvres honteux, pour qui les souffrances et la mort même sont préférables au soulagement payé par eux au prix de l'aveu de leur ruine et de leur misère. Le Dispensaire tend la main à tous ces déshérités de la charité publique; il n'en excepte pas même ceux qui ont puisé leur mal aux sources empestées du vice, et il répand partout le bien, sans autre bruit que celui des paroles de bénédiction du malheureux, quelquefois guéri, souvent soulagé, et consolé toujours.

Une telle œuvre devait prospérer: aussi, dès sa fondation, qui remonte à 1818, trouva-t-elle toutes les volontés inclinées vers elle, toutes les bourses ouvertes. Ses archives ont conservé les noms des vertueux citoyens qui les premiers ont donné leur concours à ses efforts naissants, et depuis elle a

continué en se recrutant et remplissant ses vides de tous les noms les plus honorables de notre ville. Néanmoins, la charité, divine dans son essence, participe, en passant par les mains des hommes, au sort de toutes les choses humaines : elle s'affaiblit par le temps ; elle a ses moments d'enthousiasme et de tiédeur ; souvent encore elle se nuit à elle-même par l'exagération de ses efforts trop multipliés et trop divisés. Des tentatives nouvelles, bonnes, utiles, se superposent aux anciennes, les déprécien involontairement et fascinent les âmes ardentes par l'altrait de la nouveauté. Souvent encore, en méconnaissant des institutions existantes, sous le prétexte spécieux de les compléter ou de les réformer, des hommes à intentions d'ailleurs généreuses, ne font que les gêner et en compromettre le naturel développement. Ainsi, le bien ne s'accomplit que faiblement et ne se perpétue pas ; ainsi, une œuvre qui, en 1832, avait déjà soulagé plus de 40.000 malades, qui, chaque année, depuis cette époque, en soulage 2,000 en moyenne, voit ses ressources flotter péniblement autour d'un chiffre toujours inférieur à celui de l'époque de sa fondation.

Et pourtant le mal au lieu de diminuer augmente, et jamais il ne fut plus nécessaire de redoubler d'efforts pour réagir victorieusement contre lui. Aussi les administrateurs auxquels sont confiées actuellement les destinées de cette précieuse institution, ont-ils cru de leur devoir de provoquer de nouveau la générosité de leurs compatriotes, et de leur fournir par là un moyen facile et sûr de faire la charité d'une manière bien entendue. Beaucoup de personnes ne s'abstiennent que parce qu'elles ignorent l'existence de ces œuvres ; dès qu'elles les connaîtront, on devra compter sur elles. Tout homme, en effet, qui a un superflu, fût-il d'une obole, en doit une part au pauvre. Ne doit-on pas surtout le dire au riche qui enfouit la plus grande partie dans le luxe et le faste ; qui, de sang-froid, hasarde au jeu d'énormes sommes, tandis qu'à lui inconnus languissent des infortunés qu'une mince aumône rendrait à la vie ? Ces hommes, au bon cœur desquels il suffit de donner la première impulsion, en s'affiliant à la belle œuvre du Dispensaire, s'acquerront, moyennant la modique rétribution annuelle de 30 francs, le droit de faire soigner, à leur volonté, les malheureux qu'ils peuvent connaître, et cela, sans avoir à remplir d'autres formalités que de donner à ces personnes la carte que l'œuvre leur délivre en échange de leur don annuel. Ils seront



Sûrs qu'au même instant, le malade sera visité par le médecin, qu'il recevra tous les remèdes nécessaires, que l'association des vieillards viendra l'entourer de tous les soins les plus dévoués et qu'un des administrateurs surveillera scrupuleusement la rigoureuse administration de tous ces secours. Ainsi, ils feront eux-mêmes la charité ; ce qui transforme le devoir en plaisir, en bonheur, et ils auront de plus la certitude qu'après leur initiative, elle sera accomplie infiniment mieux qu'elle ne pourrait l'être par eux-mêmes, complètement absorbés qu'ils sont par d'autres soins ou d'autres travaux. Ils pourront, enfin, compter sur la prière du pauvre, et cette prière est puissante au Ciel.

Le conseil d'administration a dû compter sur le zèle de tous les amis de l'humanité pour les intérêts des classes pauvres, et sur cette sublime croyance chrétienne qui fait chérir dans le malheureux un frère, un membre souffrant du Christ ; aussi il prévient que des démarches seront faites officiellement auprès des personnes appelées, par leur position et leurs sentiments bien connus, à être les protecteurs et les soutiens de toutes les institutions de ce genre. Il espère de tous un bon accueil ; il se flatte même que bon nombre de souscriptions viendront d'elles-mêmes et sans être demandées, et il se plaît à croire que tous les riches, compatissants et pénétrés du sentiment de leurs devoirs sociaux, voudront compter au nombre de ceux qui, par leur coopération, lui aplanissent les difficultés de sa tâche, et, en accroissant le petit trésor de cette pieuse société, augmentent ainsi celui de leurs bonnes œuvres et leur mérite devant Dieu et devant les hommes.

**Le Bureau est rue Tupin, 13.**